

# Le fil rouge

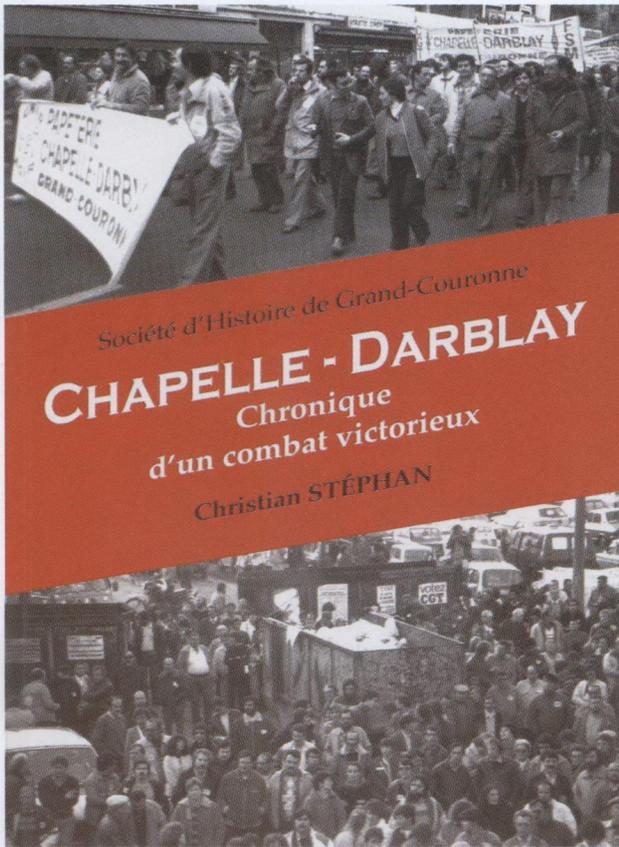


Manifestation du 22 mai 1968 à Dieppe. La banderole de la Cello - CTA est en tête du cortège. Au premier rang en partant de la droite, on reconnaît Irénée Bourgois, puis en 4<sup>e</sup> position, Léon Rogé, conseiller général, et Guy Sénécal, le futur maire d'Arques, (sur la gauche, barbe et cigarette), à sa droite. Photo Serge Lucas—Éditions du Moulin Alidor; dans le livre de l'IHS-CGT-76 mai juin 68 en Seine-Maritime, p 94

**Mai 68 à la  
Cellophane**  
d'Arques-la-Bataille  
p4 à 8

**Colloque**  
de l'IHS-CGT-76, sur  
**Mai-juin 68**  
en Seine Maritime  
p11 à 14

**Les Conseils de  
prud'hommes**  
en Seine Inférieure  
p18 à 21



Société d'Histoire de Grand-Couronne  
**CHAPPELLE - DARBLAY**  
Chronique  
d'un combat victorieux  
Christian STÉPHAN

**Chapelle Darblay : Chronique d'un combat victorieux.**

De 1982 à 1990, un conflit long, dur, épuisant diront certains, fut mené dans la région rouennaise aux usines Chapelle Darblay de Grand-Couronne et de Saint Etienne du Rouvray. Un conflit qui, vingt ans, après a laissé des traces

de la lutte menée dans les deux usines qui furent sauvegardées par celle-ci. Christian Stéphan, ancien secrétaire du syndicat CGT, avec l'aide de la Société d' Histoire de Grand-Couronne vient de publier un ouvrage de 186 pages, abondamment illustré ou il relate jour après jour, cette histoire contemporaine de la lutte sociale et syndicale.

Émouvant à bien des égards, l'auteur retrace de manière détaillée la complexité de la lutte, les traquenards tendus ici ou là, la répression patronale et policière, le rôle et la place joués par les hommes politiques de droite comme de gauche, notamment dans cette circonscription où le député n'est autre que Laurent Fabius, qui sera un temps ministre de l'industrie et Premier ministre. Cette lutte d'intérêt national (la production de papier journal), met en évidence le rôle joué par des hommes connus nationalement comme Jean Lecanuet, Henri Krasucki, Roland Leroy. Elle ne se déroulera pas sans laisser des traces quelquefois profondes. On retrouve tout cela dans le livre de Christian Stephan.

Comme tous les livres (trop peu nombreux) édités sur les luttes ou les histoires des entreprises, la chronique d'un combat victorieux à la Chapelle Darblay est un livre utile à la mémoire ouvrière et mérite d'être salué comme tel.

Il est toutefois dommage que l'auteur ait cru bon d'écrire que d'après lui, il n'y aurait plus de luttes pour préserver l'outil industriel.

Au contraire il montre comment l'union des salariés, dans un syndicat fort, quant elle est pugnace, permet d'obtenir des succès et des débouchés sur le développement d'activités indispensables à la vie économique de notre pays, loin de toute délocalisation au-delà des problèmes causés par la mondialisation financière des entreprises.

Comme le dit Pierre Nouzarède dans sa préface, ce livre est « un hommage du vice capitaliste à la conscience, au courage et à la lutte collective »

J.Defortescu

2008

Soutenez votre institut et

*Le fil rouge*

L'Institut CGT d'Histoire sociale de Seine-Maritime vit essentiellement grâce aux moyens provenant de la cotisation annuelle de ses adhérents, et au dévouement de ses historiens bénévoles.

Si vous appréciez *Le fil rouge*, soutenez l'IHS-CGT-76: **adhérez à notre association loi 1901.**

Faites connaître *Le fil rouge* autour de vous. Faites adhérer vos ami(e)s, votre syndicat, votre association, votre comité d'entreprise, votre municipalité, etc.

**Retardataires, merci de Régler rapidement votre cotisation !**

(Voir tarifs page 23)

**Nous avons reçu le N°106 (en couleurs) des**



A noter à son sommaire:

1. Le billet d'Elyane Bressol,
2. La vie des IHS: Le début d'une lutte prolongée; 40e anniversaire de Mai 68 — Elyane Bressol
3. Dossier: La CGT en Mai — André Narritsens,
4. Images: La Vie Ouvrière a 100 ans — Elyane Bressol,
5. Actualité: Un mois de mai très occupé ,
6. Autour de Grenelle — Jean Magniadas,
7. De Grenelle à Billancourt — Elyane Bressol,
8. Le Vietnam en mai — André Narritsens.
9. Bibliographie sélective sur Mai 68 — René Mouriaux, André Narritsens.

**Sommaire**

page 3:

**Éditorial**

Les enjeux du 40e anniversaire de mai-juin 68.

*Par Serge Laloyer*

pages 4 à 8,

**Mai 68 la cellophane d'Arques la Bataille**

*Par Georges Trébot*

pages 9 et 10

Chez les étudiants de Rouen,

**Le Mai 68 que j'ai vécu**

*Par Jean-Pierre Lannier*

pages 11 à 14

20 mai 2008, à l'hôtel du département:

**Colloque sur Mai-juin 68 en Seine-Maritime; compte rendu.**

*Par Gilles Pichavant*

pages 15 à 17,

**Activité soutenue de l'IHS-CGT-76 à l'occasion du 40e anniversaire de Mai-juin 68**

*Par Gilles Pichavant*

pages 18 à 21,

**Les conseils de prud'hommes en Seine Inférieure.**

*Par Pierre Largesse*

page 22 et 23,

Qu'est-ce que l'IHS-CGT-76 et Bulletin d'adhésion 2008

*Le fil rouge*

N°32, onzième année, édité par l'IHS-CGT-76.

Ont participé à la rédaction: Jacques De-fortescu, Serge Laloyer, Jean-Pierre Lan-nier, Pierre Largesse, Gilles Pichavant et Georges Trébot.

Mise en page: Gilles Pichavant.

Numéro d'émetteur: 522992

Imprimerie: SNEIP, 9 rue de la Grande Épine BP532, 76808, Saint-Étienne du Rouvray Cedex.

Éditorial

**Les enjeux du 40e anniversaire de mai-juin 68**

Pouvoir et patronat voulaient en finir avec la grève de mai-juin 68. Ils voulaient faire oublier ce qu'elle a apporté sur le plan social et culturel à la population.

Les médias nationaux, certains anciens acteurs du mouvement étu-diant ainsi que les traditionnels porteurs des idées patronales se sont répandus dans des publications, des émissions de télévision, pour réduire les événements à une simple révolte estudiantine limi-tée au Quartier latin à Paris.

Ils ignorent, volontairement, le rôle joué par les travailleurs et les travailleuses dans ce qui fut le premier grand affrontement entre le monde du travail et le capital depuis l'avènement de la 5e Républi-que.

Aujourd'hui nous assistons à la démolition du Code du travail, à la remise en cause des garanties sociales dont l'objet est de limiter l'exploitation des salariés.

A la détermination que met le gouvernement pour poursuivre les privatisations des entreprises nationales, le démantèlement du Ser-vice public, la remise en cause du droit de grève, il faut ajouter les cadeaux fiscaux faits au patronat au détriment des finances publi-ques.

Autant de situations qui engendrent un légitime mécontentement des salariés comme le montrent les luttes de ces derniers mois.

Il est compréhensible que le souvenir des acquis de la grève de 1968 hante les esprits des gouvernements et des administrateurs de banques et des multinationales.

Notre IHS s'est fait un devoir, en jouant son rôle de passeur de mé-moire, de commémorer le 40e anniversaire de ce mouvement en montrant l'apport des luttes dans le progrès social. L'édition du li-vre "Mai-juin 1968 en Seine-Maritime" a permis de retracer le dé-roulement de la grève, de le replacer dans la situation nationale et internationale de l'époque, de montrer que ce printemps a contribué à changer la vie.

C'est autour de ce livre que nous avons fait connaître le rôle de la classe ouvrière dans ces événements et de les analyser, en organi-sant un colloque qui a rassemblé 150 participants: syndicalistes, universitaires, enseignants, et étudiants.

Ce fut ainsi l'occasion pour les rédacteurs du livre d'intervenir sur les radios, la télévision et la presse régionale.

Les soirées-débat, les conférences données dans plusieurs localités, ou dans les assemblées de syndiqués et de salariés, ont contribué à faire connaître l'IHS-CGT-76 et son travail.

Un seul souci a animé notre collectif au cours de ces interventions: faire connaître notre livre, bien sûr, montrer que la connaissance des luttes passées et leur succès peut-être utile pour celles d'aujour-d'hui et de demain, de mettre en évidence que toute bataille est ga-gnable.

Serge Laloyer

*Mai 68: Contribution non prononcée lors du colloque de l'IHS à Rouen*

## **Mai 68 à la Cellophane d'Arques la Bataille**

Par Georges Trébot

En mai 1968, j'étais chez Rhône Poulenc à la Cellophane, filiale qui a été regroupée par la suite dans la division « Information Communication » dont la vocation était l'enregistrement et la restitution des sons et des images. A Arques la Bataille, nous enduisions des supports papiers ou plastiques sur lesquels étaient reproduites des images et fabriquions les machines qui permettaient cette opération (par exemple machine à tirer les plans, photocopieuses, etc.)

Embauché en 1965 au bureau d'étude et de méthodes c'était l'époque où de nombreuses entreprises s'étaient décentralisées de la région parisienne, entraînant avec elles une partie de leur encadrement.

C'était aussi l'époque où, dans le cadre du plan textile au niveau européen qui prévoyait 400 000 emplois dans la professions, tenant compte aussi de l'augmentation considérable de la productivité et des nouvelles fibres textiles chimiques qui se développaient, Rhône Poulenc réduisait ses effectifs de manière importante dans les textiles artificiels (viscose ou soie artificielle) et la CTA à Arques était particulièrement menacée avec ses 350 salariés.

L'implantation de la cellophane dans l'enceinte même de la CTA visait aussi pour une part à compresser la perte progressive du nombre d'emplois à la CTA, implantée depuis 1904. à Arques où a été inventée la viscose employant jusqu'à 2500 salariés jusqu'en 1956. A cette époque les trains venant de Dieppe ou Neufchâtel-en-Bray avec des ramassages en cours de route « débarquaient » le personnel aux portes de l'usine, sur les quais qui leur étaient réservés.

Toujours à la même époque, entre 1960 et 1965, les autres usines implantées à Arques avaient fermé (transformation du charbon et distribution, menuiserie industrielle) licenciant tout le personnel.

C'est donc dans ce contexte que la « Cello » s'est installée à Arques. C'était pour l'opinion publique « le sauveur » et Rhône Poulenc restait le seul gros employeur d'Arques (350 salariés à la Cello ; 360 à la

CTA), ayant monopolisé tous les terrains industriels existants (qu'ils laissaient en friches) empêchant ainsi d'autres implantation industrielles dont Renault qui avait l'intention de s'installer, possédant des centaines de logements pour le personnel, un dispensaire, une centaine d'hectares de terrain agricole et à bâtir, une ferme pour la distribution du lait, auxquels s'ajoutait la mainmise sur de nombreuses associations sportives, musicales, charitables, etc., en développant ainsi un certain chauvinisme arquais autour de Rhône-Poulenc.

Au paternalisme de Rhône-Poulenc installée à cette époque depuis plus de 60 ans à Arques, ou la municipalité de toujours était dirigée par un patron jusqu'en 1965 et un colonel en retraite de 1965 à 1971 ; à ce paternalisme s'ajoutait le sauveur avec la Cello.

En 1965, c'était l'état d'esprit des salariés et de la population Arquaise composée de 3000 habitants.

Etant Arquais moi-même, j'avais bien pris conscience de cet état d'esprit, et de ce lien étroit entre la population et les salariés de Rhône-Poulenc, des solidarités qui existaient aussi entre eux, certes sur des bases paternalistes et de collaboration de classe que l'on retrouvait aussi au sein du conseil municipal, mais solidarité quand même et chauvinisme qui était abondamment nourri au travers des nombreuses activités et autres financées par les directions de Rhône-Poulenc (c'était l'argent qui aurait dû revenir au CE) qui avec leurs hommes les impulsaient.

Situation complexe quand on arrive dans une entreprise où, que ce soit à la CTA ou à la Cello, dans la même enceinte mais avec 2 directions différentes, les comités d'entreprises, les réunions de DOP et le comité inter entreprise sont animés par les directions ou des élus qui sont dans le moule Rhône Poulenc.

Pour RP, tout baignait, ou presque car il y avait d'autres réalités qui, aux yeux de l'opinion publique étaient cachées mais que vivaient quotidiennement les salariés : les bas salaires, les conditions de travail, et concernant particulièrement la Cello, les discriminations, les salaires à la tête du client, les pressions individuelles et autres réalités touchant à l'amour propre du personnel de souche locale quand il se faisait traiter de « betteravier » avec tout le mépris que cela comportait.

En 1963, une grève minoritaire s'était déclenchée sur ces bases, sans organisation syndicale, spontanément. Pendant 15 jours les grévistes étaient restés devant les grilles de l'usine, attendant que cela se règle, ce qui s'est conclu par une reprise sans résultats si ce n'est que renforcer la direction et ses sbires.

Tenant compte que j'appartenais à une catégorie de salariés où les langues ne se déliaient pas facilement dans le domaine social,

Tenant compte aussi des démarches ouvriéristes profondément ancrées où l'on ne mélangeait pas « les torchons et les serviettes »,

Il m'a fallu un an et demi pour apprendre et comprendre globalement comment fonctionnaient les deux entreprises, et plus particulièrement la Cello. En même temps je recherchais des informations sur les établissements du groupe Rhône-Poulenc et sa société la Cello.

Très vite je pris conscience de la nécessité de l'organisation syndicale CGT dans l'établissement qui était alors embryonnaire (5 syndiqués CGT en 1966). La direction avait embauché un militant FO qui n'avait qu'à signer le travail qu'elle lui avait préparé (bulletin de « déformation », ordre du jour DP-CE).

Je me souviens de ma première prise de contact avec un militant CGT dans l'entreprise – Auguste Houzard – très discret, mais avec des conceptions de classe bien ancrées.



**La grille de l'usine est fermée le 17 mai 1968 à 18 heures. Elle ne rouvrira que le 12 juin. Loin d'être un mouvement spontané, cette décision est le résultat de mois de travail militants et de renforcement de la CGT.**

Nous vous prions de nous excuser pour cette mauvaise photocopie du Journal Paris Normandie.

Après lui avoir fait part d'un certain nombre de mes observations, avec lesquelles il était globalement d'accord, je lui avais naturellement demandé ce qu'il attendait pour dénoncer la situation du moment, proposer et intervenir.

Sa réponse a consisté à me dire qu'« à lui seul il ne pouvait pas tout faire et que si je rejoignais la CGT et y prenais des responsabilités, ça permettrait d'être plus efficace ». C'est ainsi que nous avons pris rendez-vous et arrêté une stratégie pour :

- Une campagne de syndicalisation et renforcer qualitativement la CGT
- Récapituler les revendications en allant voir individuellement les salariés (travail qui sera réparti entre les syndiqués par poste et par secteur)
- Informer le personnel régulièrement
- Informer la population aussi régulièrement
- Coordonner avec la direction syndicale de la CTA
- Coordonner avec les « Cello », Rhône Poulenc, la Fédération du textile et l'UL de Dieppe.

Face au refus de la direction de négocier des revendications et de les satisfaire, dès mai 1967 les premiers débrayages avaient lieu, 1 heure à la fois, rassemblant toujours plus, mettant la direction qui organisait la répression, sur la défensive, la faisant sortir du bois pour qu'elle montre son vrai visage (tenir compte de l'état d'esprit de l'époque) et tombe dans toutes les provocations, ce qui ne faisait que renforcer la combativité des « betteraviers » dont je faisais partie.

La stratégie du « clou que l'on enfonce à petits coups pour ne pas le tordre » a permis début 68 de rassembler au cours de chaque débrayage (une heure par mois après chaque réunion de DP) 95% des ouvriers et 10% des ETAM.

De l'instinct de classe qui s'était réveillé, se développait la conscience de classe.

Au début du mois d'avril, le principe d'une grève générale était décidé avec la grande majorité des salariés, mais les conditions restaient encore à remplir :

- Du fait des bas salaires, les salariés se demandaient comment ils allaient tenir.
- Quelle période était la plus propice à faire rapidement lâcher le patron ?
- Comment l'opinion publique allait-elle réagir et comment obtenir son soutien et faire en sorte qu'elle condamne l'intransigeance de la direction qui depuis des années repoussait les revendications permettant de mieux vivre au travail et en famille.
- Comment coordonner avec la CTA dont le syndicat CGT fort en nombre de syndiqués somnolait depuis des années. (Nous avions la chance d'être dans la même enceinte, ce qui fait qu'à chaque distribution de tracts, tout le personnel CTA bénéficiait de nos informations, ce qui provoquait des débats dans les ateliers).

Après bien des réflexions pour répondre à ces questions, la période de grève était décidée pour la fin juin, tenant compte que c'est la période avant les départs en vacances du mois d'août, qu'il faut donc produire en un mois pour le mois en cours, pour la période de vacances et pour les deux premières semaines de la rentrée.

Nous avons fait imprimer 100 000 billets de soutien à répartir dans les différentes usines du groupe avec lesquelles nous coordonnions les actions communes et aussi au niveau local.

Dans les ateliers et bureaux c'était l'effervescence, les

langues se déliaient de plus en plus, les gens s'exprimaient plus librement et les « chefs de services » n'osaient plus intervenir pour interrompre les discussions. Seule la direction se déplaçait, mais le fait qu'un délégué était prêt à intervenir dans chaque secteur, la direction rebroussait chemin ; elle n'était plus maître du personnel.

L'état d'esprit avait changé parmi le personnel, par contre du côté de la direction c'était le blocage, le durcissement, mais le personnel avait pris conscience de sa force.

Nous avons donc continué nos actions en préparant le personnel à frapper un gros coup, en créant les conditions du soutien le plus large de la population et des différentes catégories socioprofessionnelles d'Arques (particulièrement chez les enseignants, les commerçants, etc.)

Le lundi 13 mai, il y a eu l'appel de la CGT contre la répression policière à Paris.

A 4h30 du matin, devant l'usine, les militants informaient le personnel du 1<sup>er</sup> poste.

A 7h30, quand les « journées normales » sont arrivées, les salariés du 1<sup>er</sup> poste les attendaient à la grille. Ensemble ils décidaient la grève pour toute la journée et organisaient le cortège pour participer à la manif de Dieppe.

Cette journée a été l'occasion de débattre et de mesurer la combativité du personnel qui attendait le « feu vert » pour déclencher la grève avec occupation. Ce qui fut fait 4 jours plus tard, le vendredi 17 mai à 20h30 (nous étions les premiers dans la région dieppoise).

Dès ce moment les choses se sont déroulées comme prévu pour ce qui concerne la Cello (les salariés de la CTA ayant décidé la grève avec occupation le lundi suivant).

- Un coup de sirène avertissait les Arquais, particulièrement les salariés en JN qui sont venus le soir même à l'usine.
- Des tracts étaient imprimés avec distributions aux Arquais et sur la voie publique.
- Une lettre aux commerçants (qui vivaient du salaire du personnel) leur était remise pour participer à la solidarité sous toutes ses formes.
- Un restaurant d'entreprise était ouvert avec les moyens du bord avec du matériel emprunté à un restaurateur.
- La sécurité des installations était organisée.
- Dans la nuit la direction était réveillée pour qu'elle se rende à l'usine afin de lui réitérer les revendications et d'en négocier ce qu'elle refuse.

## DIEPPE \* DIEPPE \* DI PREMIERS DANS L'ACTIO

### Les grévistes arquais de C.T.A. Cellophane sont organisés pour tenir "jusqu'au bou



Première démarche du comité de grève auprès de la municipalité de droite: obtenir l'ouverture de la cantine scolaire, gratuite pour les enfants de l'usine.

Photo Paris Normandie

Le samedi matin, nous demandions à être reçus par le maire, pour qu'il convoque en urgence le conseil municipal avec à l'ordre du jour :

- Une intervention du conseil municipal pour que rapidement s'ouvrent des négociations.
- La gratuité de la cantine scolaire pour tous les enfants de grévistes

Le dimanche matin, devant une salle comble, le Conseil municipal se réunissait et après une introduction du maire, nous avons fait part de la situation aux élus, situation dont certains étaient bien au courant et nous avons répondu à leurs questions.

Motion de soutien pour l'ouverture de négociations et gratuité des repas à la cantine scolaire ont été votés à l'unanimité.

Le lundi matin nous avons une réunion avec les enseignants qui eux-mêmes entraient en grève, et organisations avec eux la prise de repas à la cantine scolaire.

A cette époque les moyens pour une activité syndicale conséquente étaient faibles et les libertés syndicales limitées à l'exercice du mandat de DP, CE et CHS-ST.

Dès le début de la grève, nous avons donc occupé des locaux inutilisés, pour les transformer en salle de réunion et de débat pour le personnel, en salle de travail



Manifestation dans les rues du bourg d'Arques La Bataille en mai-juin 68. Photocopie de Paris-Normandie

pour les militants avec tout le matériel nécessaire que nous avons déménagé des bureaux de l'usine.

Une telle organisation rassurait, montrait le sérieux de l'organisation CGT et surtout amenait les salariés à participer très largement aux tâches syndicales quotidiennes, tenant compte que nous étions en rapport permanent avec la fédération du textile, et l'Union locale, ainsi que les autres usines de la Cello, ce qui mobilisait de nombreux militants qui se sont révélés à cette occasion.

Après Grenelle, nous avons eu à négocier au niveau de l'industrie textile, ensuite au niveau des TAS qui était une branche de l'industrie textile, ceci pendant les trois premières semaines.

Trois semaines pendant lesquelles le personnel a été en permanence occupé, en plus des réunions d'information et de l'activité syndicale, quotidienne – bulletin pour le personnel et la population, distributions de tracts, renforcement de la CGT, etc. – nous organisons des débats sur la base des idées lancées, soit par les médias, soit par les autres organisations syndicales, soit par la CGT.

J'ai toujours en mémoire ce quatre pages de la CGT, écrit par Henri Krasucki, comprenant le thème : Cogestion, Autogestion, Participation, Révolution. Que de riches débats s'en sont suivis. A ces activités sérieuses s'ajoutaient de bons moments de détente, de loisirs, et même des bals populaires, décourageant les provocateurs venus de l'extérieur, ou de l'intérieur, et appartenant aux Comités d'action civique.

Alors que toutes les usines de la région dieppoise avaient repris le travail, nous entamions notre 4<sup>ème</sup> semaine de grève pour que s'ouvrent des négociations

au niveau local, prenant en compte les revendications spécifiques à la Cello d'Arques, la CTA ayant repris le travail après les accords nationaux et de branches.

Après quelques provocations qui ont échoué, et une intervention publique du maire, d'une part, pour inciter à la reprise du travail, et d'autres visant à désolidariser la population Arquaise des salariés de la Cello, la direction a été contrainte à se mettre à table pour des négociations qui ont duré toute une nuit en présence de représentants de la direction générale.

Nous avons remporté la victoire sur toute la ligne, et c'est après avoir informé le personnel et avec son accord que tous ensemble le vendredi 14 juin à 13h00, les salariés ont repris le travail. Tous les jours de grève ont été payés.

En fin d'année 1968, nous pouvions tranquillement mesurer les progrès obtenus par ces actions, progrès tant au niveau de l'organisation syndicale que des retombées économiques et sociales.

- La majorité des salaires avaient doublé,
- Le processus pour le retour aux 40 heures sans perte de salaire était engagé,
- Une grille hiérarchique unique avec définition de poste se négociait,
- La liberté de circulation pour les délégués était acquise et respectée,
- Quant aux réunions DP, CE et CHS-CT, elles ont un autre contenu permettant au CE une pleine autonomie et de remplir son rôle tant dans le domaine social, culturel qu'économique.

Cette dynamique impulsée par mai 68 ne s'est jamais ralentie. Nous savions qu'à chaque fois que l'on aurait levé le pied, le patron en profiterait pour porter de nouveaux coups, et qu'il a souvent tenté, ce qui s'est traduit non seulement par des échecs pour le patron, mais a permis de nouvelles victoires.

Mai 68 a Arques-la-Bataille a marqué la fin du paternalisme dans l'entreprise et à l'extérieur de l'entreprise.

Sous la pression de notre organisation, progressivement dans les années qui suivirent, les salariés logés par Rhône-Poulenc sont devenus propriétaires de leur logement à des conditions très avantageuses, les terrains industriels et agricoles, dont un certain nombre constructibles, ont été cédés pour le franc symbolique à la collectivité locale, le CE reprenait la maîtrise des activités pour les enfants le mercredi et pendant les vacances, etc. Et la municipalité a changé de couleur.

Quant à la direction de la Cello, son harcèlement permanent à mon égard et ses nombreuses lettres recommandées, ont provoqué tant de débrayages qu'elle a été affectée dans un bureau au siège de la société à Paris, pour être rapidement mise en préretraite.



Conférence de presse en 1982 à Arques-La-Bataille, pour la défense de la Cellophane devenue Regma. On reconnaît Georges Trébot, 4e à partir de la gauche, à côté de Guy Sénécal, maire d'Arques-la-Bataille. Photo Bertrand Legros

Quant à celles et ceux qui disent qu'aujourd'hui tout est repris (sous entendu, « à quoi ça a servi de se battre », ou bien « que font les organisations syndicales »), les conquêtes de 1971, 1980 et 1983 à la Cello prouvent tout à fait le contraire :

En 1980 :

- Les 38 heures sans perte de salaire,
- 6 semaines + 1 jour de congés payés annuellement,
- Les congés pour enfants malades,



Rassemblement devant l'entrée de l'usine en 1988. On reconnaît Didier Marchand à côté de Guy Sénécal, Photo Bertrand Legros pour l'Avenir de Seine-Maritime

- Des augmentations de salaire,
- Un budget du CE qui atteignait 6% de la masse salariale

Le tout évalué à 20%

En 1983, la décision d'implanter l'usine Toshiba à Dieppe (40% Rhône-Poulenc, 60% Toshiba), pour y fabriquer des photocopieurs, permettant d'absorber les personnels Cello sur des fabrications en déclin,

Pour ceux qui disent « ça ne peut plus durer », « ça va péter », « quand ils (les travailleurs) en auront marre ils descendront dans la rue »,

Pour ceux qui attendent le lendemain du grand soir (pendant ce temps les mesures anti-sociales tombent et le capital continue de s'enrichir) les expériences vécues à la Cello, comme ailleurs, en mai-juin 68 et dans les 15 années suivantes, démontrent que rien ne tombe du ciel, qu'il n'y a pas de fatalité et pas d'illusions à se faire. Que les choses ne viennent pas toutes seules, ni du jour au lendemain.

C'est la lutte des classes, la classe des exploités contre la classe des exploités. La barrière qui les sépare ne bouge en faveur de l'un ou de l'autre qu'en fonction des rapports de forces. En mai-juin 68 elle a bougé dans le sens des travailleurs. D'où la nécessité, aujourd'hui comme hier, d'être des rassembleurs et d'agir ensemble ; c'est aussi simple que ça.



**Création  
Impression  
Façonnage  
Web**

02 32 91 71 41 - [www.sneip.fr](http://www.sneip.fr)

Mai 68 chez les étudiants de Rouen

# Le mai 68 que j'ai vécu

Jean-Pierre Lannier

*En 1968, Jean-Pierre Lannier était président de l'Agger-Unef (Association générale des étudiants de Rouen, affiliée à l'Union nationale des étudiants de France).*

*Dès avant l'immense manifestation rouennaise du 13 mai qu'il évoque dans son témoignage, il avait très activement préparé, parmi les étudiants, après le remarquable 1er mai sous la Halle des Emmurées (CGT-FEN-Unef), le premier grand rassemblement unitaire de solidarité contre les brutalités policières envers les étudiants parisiens, pour une réforme démocratique de l'Éducation nationale, pour la satisfaction des revendications de l'ensemble des travailleurs. Initié par l'Union départementale CGT, ce rassemblement fut convoqué en quelques heures pour le mardi 8 mai, place Cauchoise, à 18 h 30. A l'heure dite, malgré la pluie, c'est devant 4000 travailleurs, enseignants, étudiants et lycéens, que Jean-Pierre Lannier prit la parole, avec les représentants du Snesup, du Snes, du Sgen, et Bernard Isaac, secrétaire général de l'UD-CGT.*

**La fac de Mont-Saint-Aignan en 1968, après le passage du groupe d'extrême droite Occident** — Photo Dominique Cordier; dans le livre de l'IHS-CGT, mai juin 68 en Seine-Maritime, p 40.

L'année 67-68 devait être ma dernière année à la cité universitaire de Rouen- Mont-Saint-Aignan.

J'avais terminé la licence et je préparais un diplôme sur « la criminalité en Seine Inférieure entre 1800 et 1915 » sous la direction de M. Vidalenc.

Marié et père de deux enfants, nous vivions dans le pavillon des jeunes ménages. Maître auxiliaire à temps partiel au lycée de Barentin j'étais aussi président de la Corpo-Lettres, et la grande affaire de la rentrée 1967 avait été la création et la gestion de la cafétéria dans le sous-sol de la Fac.

Cette réalisation, résultat d'une vraie mobilisation des étudiants autour de l'Unef-Lettres, nous avait valu un statut de « gestionnaires » sur le campus. Aussi, lorsqu'au cours de l'hiver les groupes gauchistes qui tenaient l'Agger-Unef déposèrent le bilan en refusant de se compromettre avec les « ennemis de classe » pour rechercher des moyens financiers, c'est naturellement vers nous que la majorité des étudiants de Rouen se tournèrent pour remettre le syndicat à flot. Nous, c'est-à-dire des militants de gauche influencés par l'UEC<sup>1</sup>, sans y adhérer pour plusieurs d'entre nous ; c'était mon cas, celui aussi de notre trésorier, Fernand Sobczak, ou de Claude Barbé, proche, lui de *Témoignage Chrétien*<sup>2</sup>.

Pendant quelques semaines nous nous sommes attelés à assainir les finances, à animer le campus et à développer l'influence de l'Unef. Le mouvement de mai a bloqué ce processus.

Lorsque les étudiants rouennais ont commencé à se solidariser avec ce qui se passait à Nanterre et à Paris, nous nous sommes trouvés en porte-à-faux : les négociations avec le doyen pour la cafétéria, avec le recteur pour l'assouplissement du règlement intérieur de la Cité U<sup>3</sup> (il faut se rappeler que les filles n'avaient pas le droit de rendre dans les locaux réservés aux garçons !), ... tout cela nous valait le mépris des gauchistes, engagés dans des structures nouvelles autour du soutien au peuple vietnamien puis aux étudiants parisiens les plus « enragés ».

Certes nous étions solidaires du peuple vietnamien et nous souhaitions des réformes universitaires, mais nos déclarations faisaient pâle figure à côté des actions spectaculaires des gauchistes. Ces actions étaient d'autant mieux perçues par les étudiants les moins politisés qu'elles affichaient un anti-communisme habillé d'un discours anarcho-marxiste.

Du coup, les surprises ne manquaient pas à la fac : des étudiants qui, la veille encore, nous parlaient avec des pincettes parce que nous leur paraissions trop à gauche, nous regardaient soudain avec condescendance car trop





Jean-Pierre Lannier, lors du colloque du IHS-CGT-76, le 20 mai 2008 — photo Jacques Defortescu

timorés à leurs yeux.

« Réformistes » voir « staliniens », nous nous sentions isolés et très mal à l'aise sur le campus. Pour nous, seul le mouvement syndical (étudiant ou ouvrier) pouvait entreprendre une action de longue durée susceptible de déboucher sur des résultats positifs durables ; aussi étions nous très réservés sur ce qui se passait à Paris et autour de nous. D'autant que les professeurs du Snesup<sup>4</sup> de Rouen, en qui nous avions toute confiance, ne cessaient de nous mettre en garde contre les actions provocatrices et irresponsables, qui ne pouvaient que favoriser le pouvoir en place. Notre malaise fut à son comble lors des affrontements du Quartier Latin dans la nuit du 10 au 11 mai. Dans la nuit nous sortîmes un tract de solidarité avec les étudiants victimes de brutalités policières.

Le fameux cycle provocation-répression-solidarité était enclenché et nous y étions entraîné malgré nous.

Les actions commando du mouvement d'extrême droite « Occident »<sup>4</sup> exaspérant les tensions, toutes les dérives étaient possibles : ne vit-on pas nos gauchistes construisant une « barricade » dans le hall de la fac de lettres avec des chaises et des tables !

Le soulagement vint de l'appel unitaire à la grève et aux manifestations, lancé par la CGT et les autres centrales ouvrières : nous allions pouvoir sortir du campus et des tête-à-tête avec les gauchistes.

Le grand jour fut le 13 mai : énorme rassemblement place St Marc. J'étais, avec les responsables syndicaux et politiques, sur l'auvent de la halle, face à des milliers de personnes adhérant aux discours appelant à développer le mouvement dans l'union, des étudiants aux travailleurs, contre le pouvoir sourd aux aspirations des uns et des autres.

Le meeting et le défilé furent un moment intense de communion entre deux mondes qui, quelques jours plus tôt, s'ignoraient, ou même se méfiaient l'un de l'autre.

Tous furent applaudis, le président de l'Unef comme le représentant des étudiants gauchistes, le porte parole de la CGT comme ceux des autres confédérations. Un instant on a pu croire que...

Mais de retour sur le campus nous nous sommes retrouvés isolés et quelques jours plus tard, une AG extraordinaire de l'Unef nous mettait en minorité au profit des gauchistes.

Ce n'est qu'à la fin du mois de mai, quand la réaction gaulliste se fit entendre, que les hostilités ouvertes s'apaisèrent ; je fus même élu à la quasi-unanimité comme représentant des étudiants de 3<sup>e</sup> cycle dans une structure qui n'eut jamais, il est vrai, de réalité.

La déferlante de droite emporta tout en juin, nous laissant amers et perplexes : avions-nous eu raison contre tous ? Avions-nous raté quelque chose ? Avions-nous, même, contribué à affaiblir un mouvement spontané qui ne demandait qu'à s'enraciner ? Le constat de Grenelle, puis la réforme universitaire d'Edgar Faure, étaient-ils à la hauteur de la mobilisation du printemps ?

Toutes ces questions dépassent le simple témoignage d'un étudiant de 68 qui voudrait ne garder de cette période que l'image du 13 mai, quand il défilait aux côtés des responsables syndicaux, avec, sur les épaules, son fils de 3 ans ½.

#### Notes:

- 1- UEC : Union des étudiants communistes.
- 2- «Témoignage Chrétien» : journal chrétien progressiste.
- 3- Cité U: Cité Universitaire
- 4- Snesup : Syndicat national de l'enseignement supérieur, en 1968 affilié à la FEN, actuellement affilié à la FSU
- 5- Rappelons que le 9 janvier 1967, une quarantaine de nervis armés de matraques et de barres de fer, hurlant « Occident vaincra ! Occident passera ! » firent irruption devant le restaurant universitaire de Mont-Saint-Aignan. Leur cible : un groupe d'étudiants rouennais distribuant des tracts d'appel du Comité Vietnam pour une réunion qui devait se tenir le soir même. Cassant tout sur leur passage et brisant des vitres du restaurant, ces fascistes firent une dizaine de blessés. L'un dut être trépané. Il est resté handicapé à vie. *Paris-Normandie* du lendemain rapportait : « Sur le campus, on s'interroge. Personne ne connaissait les assaillants. Une seule certitude : ils n'appartiennent pas à l'université de Rouen. D'après les numéros de leurs voitures, ils viendraient de Paris ». L'enquête sur l'agression confirma cette hypothèse. Le 11 juillet, le tribunal correctionnel de Rouen prononça treize condamnations. Parmi les condamnés de ce groupe de nervis, figuraient quelques chefs de bande qui poursuivirent leurs tristes exploits en faisant d'officielles carrières dans les partis et les gouvernements de droite, notamment **Gérard Longuet**, **Alain Madelin**, **Patrick Devedjian**, actuel secrétaire de l'UMP...

40e anniversaire de Mai-juin 68 en Seine-Maritime

*Le 20 mai 2008, à l'Hôtel du département de Seine-Maritime*

## **"Faut-il remettre en cause l'esprit et les acquis de mai-juin 68 ?"**

*Compte rendu par Gilles Pichavant*

Dans le cadre des initiatives de célébration du mouvement de mai-juin 68 et de son quarantième anniversaire, et après avoir publié un ouvrage « Mai-juin 68, en Seine-Maritime », l'IHS CGT de Seine-Maritime a organisé un colloque sur ce thème, le 20 mai dernier à l'Hôtel du Département de Seine-Maritime à Rouen. Il a rencontré un grand succès, puisque près de 150 participants ont suivi les trois ateliers proposés, la projection du film de Michel et Rémy Wermester et la table ronde de fin.

Les trois ateliers se sont succédé dans la matinée et au début d'après midi. Ils visaient à étudier successivement ; L'avant « mai-juin 1968 » : économie, problèmes et luttes sociales en Seine-Maritime ; Le quotidien de l'action en mai et juin 68 en Seine-Maritime ; Les Acquis des Grèves de Mai Juin 1968.



4ème séance du colloque de l'IHS. La tribune.-  
Photo Jacques Defortescu

### **1er atelier: L'avant « mai-juin 1968 » :**

Une courte introduction de **Pierre Largesse**, présidant aux débats de l'atelier, brossait le tableau de la période de 23 ans (1945-1968) allant l'immédiat après guerre, avec la longue reconstruction que connût le département, aux premiers conflits sociaux du début d'année 68.

Évidemment il évoquait l'avènement de la 5e République, la guerre d'Algérie et la guerre du Viet-Nam, la grève des mineurs, l'accord CGT-CFDT de 66, la lutte contre les ordonnances, mais aussi la situation des populations ouvrières du département, les modifications socio-économiques marquées par le début du déclin de la construction navale et de l'industrie textile aujourd'hui disparue, et la politique de décentralisation industrielle qui marquera les années 60.

Il montrait que le conflit de mai-juin 68 est un prolongement d'une longue montée de luttes marquées par un refus patronal et gouvernemental de répondre aux revendications.

Neuf intervenants prenaient ensuite la parole pour illustrer ses propos par des exemples différents. On entendra successivement des contributions sur:

- Les luttes à l'Organisme Technique Régional (OTR) du ministère l'Équipement, avec en particulier l'évocation de la « Fête à Coquant » ;
- La situation dans une entreprise chimique dans les années précédant immédiatement mai 68 ;
- Les 10 années de luttes dans la métallurgie en Seine-Maritime ;
- La situation revendicative et syndicale dans l'entreprise textile Blin & Blin d'Elbeuf ;
- La lutte en 65 et 66 pour sauver les Forges et Chantiers de la Méditerranée au Havre (deux usines : Mazeline et Chantiers de Gravelle) ;
- Les étudiants et l'université ;
- Les luttes et les acquis revendicatifs à la Fonderie de Renault Cléon à la veille de 68 ;
- Le salariat et les luttes dans les grands services des PTT à Rouen dans les années 60.

### **2ème atelier : Le quotidien de l'action en mai et juin 68 en Seine-Maritime.**

**Serge Laloyer** présentait une introduction sur le déroulement des événements de mai-juin 68 en Seine-Maritime, en partant du 1<sup>er</sup> mai, puis du 8 mai qui sera marqué par des manifestations en Seine-Maritime, puis le 13 mai. Le déclenchement, le 15 mai, de la grève chez Renault Cléon, deuxième usine en grève de France, et l'extension rapide de la grève à partir du lendemain (37 usines occupées le vendredi 17 mai), l'organisation des occupations, les grandes journées de manifestations qui ont rythmé la période, l'organisation de la solidarité, de l'animation culturelle, les manifestations gaullistes du 30 juin, etc.



De gauche à Droite, à la tribune, Jean-Pierre Lannier, Régis Gasse, Bernard Isaac, Michel Pigenet, Janine Marest, Boris Chaumette, Claude Mazauric et Albert Perrot, pendant la présentation de Michel Pigenet. Michel Schiedt, debout animant le débat. – Photo Jacques Defortescu



Régis Gasse, secrétaire Général de l'Union départementale CGT. – Photo Jacques Defortescu

Douze intervenants prenaient ensuite la parole pour présenter divers aspects du mouvement :

- Le mouvement chez les enseignants (par un responsable de la Fen de l'époque);
- La lutte dans le bâtiment ; l'occupation de l'usine Maillard à Neufchâtel en Bray ;
- Le conflit chez les cheminots de Sotteville ;
- Le mouvement étudiant à Rouen ;
- Le déclenchement du conflit au central téléphonique des PTT de la rue Écuyère à Rouen ;
- Le conflit vu par un appelé militaire en Allemagne ;
- La grève aux Tréfileries au Havre ;
- Une chronologie du mouvement ;
- Le conflit vu par un militaire appelé occupant des endroits stratégiques à Rouen.

### **3ème atelier : Les Acquis des Grèves de Mai Juin 1968**

Marius Bastide présentait une longue introduction sur les acquis des grèves de Mai-juin 68 ;

- Une négociation complexe marquée par trois niveaux: Grenelle, les entreprises et les branches ;
- Des acquis considérables ; des acquis dans la



**Monique Rolland-Simion, professeure à l'université de Mont Saint-Aignan** — Photo Jacques Defortescu

durée,

**Monique Rolland-Simion**, professeure à l'université de Mont-Saint-Aignan, présentait une importante contribution sur les acquis de mai-juin 68 pour les comités d'entreprise ;

- Le rôle économique des CE ;
- Les conséquences de la reconnaissance des syndicats dans le cadre de la loi du 27 novembre 68 ;
- Les accords du 9 juillet 70, du 16 juillet 71 et du 17 juillet 78 ;
- La loi sur le bilan social et l'intéressement du personnel (1977) ;
- La progression des subventions patronales aux CE ;
- L'élan culturel



**Jeannine MAREST**

Janine Marest, ancienne secrétaire de la CGT, représentait l'Institut CGT d'Histoire Sociale (National).

Cinq intervenants développaient des aspects des acquis de mai-juin 68 :

- La reconnaissance des syndicats dans l'entreprise et l'utilisation de ce nouveau droit par les syndicats CGT ;
- La réduction du temps de travail et la mise en œuvre du droit syndical chez les communaux de Rouen (avec un développement sur l'organisation de la grève dans ce secteur) ;
- Les effets des acquis sur la vie du CE de Renault Cléon ;
- La difficile reprise dans une centrale EDF de la région parisienne ;
- Les coopérateurs de Normandie ;
- La reconquête de la dignité dans une entreprise de la Chimie.

Après une courte pause, le film « Mai 68 », tourné au Havre et à Cléon pendant les grèves de mai-68 par les frères **Rémy et Michel Wermester**, est projeté après une présentation par **Agnès Deleforge**, chargée des collections de la Mémoire Audiovisuelle au Pôle Image Haute-Normandie. Celle-ci attire l'attention sur l'importance de préserver et de documenter les films amateurs de toute nature. A l'issue de la projection un court débat a lieu avec les participants au colloque, madame Deleforge et Michel Wermester, le cinéaste.

Pour clore le colloque une table ronde est organisée, sous la présidence de **Michel Pigenet**, professeur d'histoire contemporaine, La Sorbonne, Paris 1, et dont l'animation a été confiée à **Michel Schiedt**, journaliste à la NVO-EspaCE élus.

**Michel Pigenet** présentera une introduction montrant que 1968 n'est pas un objet froid. Les enjeux autour des mémoires, sont des enjeux en rapport avec le présent. Selon le regard et les images que l'on présente de mai 68, les conclusions ne sont pas les mêmes :



**Claude Mazaauric et Albert Perrot à la tribune**— Photos Jacques Defortescu



une dimension hédoniste, une dimension populiste, qui occultent le mouvement de transformation sociale, pour l'égalité, alternative à l'ordre social. Mai-juin 68 n'a pas été un courant unanime, une déferlante. Il y a eu des résistances, sur le moment même. Il y a eu des réactions et des contradictions, clivages entre intellectuels et manuels, entre les femmes et les hommes qui ont joué dans le déroulement des grèves et des formes. Il évoque les comparaisons entre 36 et 68 : une grève avec occupations renvoie à 1936. Chez les militants, il y a un modèle 1936. Dans les issues, 1936 c'est aussi une référence. C'est là que 1968 se distingue de 36. Il n'y a pas un pouvoir ami, cela change tout quant à l'issue, quant aux perspectives. **Michel Pigenet** propose donc de comparer 1968 à 1947, à 1953, à 1995, pour apprécier mieux le moment 68. Indéniablement le curseur dans le rapport de forces social et politique a bougé : 1968 ouvre la voie à la décennie suivante, période de succès, de gains, d'avancées qui éclairent 1968.

**Claude Mazauric**, fera un développement sur la configuration de l'année 68, moment de rébellion dans l'ensemble de la planète (USA, Allemagne Italie, Belgique, Asie, Japon, Bloc socialiste, Tchécoslovaquie, etc.), et son prolongement dans l'année 69. Dans un contexte d'affrontement Est-Ouest, avec la guerre du Vietnam. Derrière cet affrontement global que de divisions dans chaque camp ! Cette division a sa traduction nationale. Dans cette situation de divisions il propose l'idée que, pour le pouvoir, l'inertie était la clé du succès et que De Gaulle, en grand stratège saura utiliser.

**Albert Perrot**, militant chez Dresser en 1968, montrera que tout ce qui a été gagné en 68 l'a été par la lutte, grâce à cette forme si particulière: L'occupation

**Bernard Isaac**, ancien secrétaire de l'UD CGT 76 et Jean-Pierre Lannier, responsable de l'UNEF à Rouen en 1968 témoigneront ensuite de la situation locale, l'un dans le monde du travail, l'autre dans le monde étudiant.

**Yannick Marec** fera un développement sur l'attaque contre la Sécurité sociale, menée par le pouvoir gaulliste, et la lutte pour la défense.

**Boris Chaumette**, responsable étudiant actuel, et **Régis Gasse** feront part de ce qui reste de mai-68 dans les mouvements d'aujourd'hui, tant au niveau étudiants que salariés, ce que complètera **Janine Marest** au nom de l'IHS-CGT National.

**Michel Pigenet** conclura le colloque en montrant en quoi 68 nous parle aujourd'hui, dans le cadre de la mondialisation. Il montrera en quoi Mai-68 est un événement qui compte, par sa radicalité critique et par sa lutte pour l'émancipation et contre la domination.

Le colloque a été enregistré. Il devrait donner lieu à la publication des actes du colloque par l'IHS-CGT-76. Prochainement.



**Boris Chaumette (Unef) et Claude Mazauric** — Photo Jacques Defortescu

40e anniversaire de Mai-juin 68 en Seine-Maritime

## Activité soutenue de l'IHS-CGT-76, à l'occasion du 40e anni- versaire de Mai-juin 68

Gilles Pichavant

En déclarant comme l'a fait pendant la campagne électorale de 2007 le candidat Sarkozy qu'il fallait balayer l'esprit et les acquis de mai 68, en instrumentalisant l'histoire autour de Jaurès, Guy Moquet, Léon Blum ou Maurice Thorez, Sarkozy a mis en évidence que l'histoire est un enjeu considérable.

Benoît Frachon, ancien secrétaire général de la CGT, qui a participé aux négociations de 1936 et à celles de 1968, disait que : *"le passé n'a d'intérêt pour nous que par rapport aux enseignements qu'il recèle pour le présent et pour l'avenir"*. Dans son dernier livre *"Résister, de Mathausen à mai 68"*, Georges Séguay ajoute aux propos déjà mentionnés de Benoît Frachon : *"Les enseignements du passé concernent aussi bien les expériences positives méritoires que les défauts, les erreurs ou les fautes"*.

C'est l'évidence ! Travailler à l'histoire n'est absolument pas un truc d'ancien combattant. Cela ne s'apparente absolument pas à un échange d'anecdotes autour d'un apéritif convivial.

L'essentiel, le fondamental, c'est Jean Jaurès qui le résumait le mieux : *« Un peuple sans mémoire un peuple d'esclave »*. Telle est la question.

Que dire d'un mouvement syndical et plus largement du mouvement social qui ne s'intéresserait pas à l'histoire, à son histoire, à l'histoire de ses succès et de ses échecs ? Ils seraient en situation de reproduire les mêmes erreurs.

L'institut CGT d'Histoire Sociale de Seine-Maritime s'est donc impliqué fortement dans la célébration du 40e anniversaire de mai-juin 1968.

Il a tout d'abord publié un ouvrage sur l'histoire du mouvement de Mai-Juin 68 dans notre département. Cet ouvrage a connu un très grand succès de diffusion, puisque, après en avoir édité initialement 3300 exemplaire, nous avons été amenés à en rééditer 2000, au bout de 3 semaines, pour faire face à la demande.

En quelques semaines, nous avons organisé, autour de la célébration de Mai-juin 68, plus de trente initiatives spécifiques, sans compter ce qu'ont fait par dizaines syndicats ou C.E. de notre département: conférences, expositions, débats, initiatives diverses.

Nous avons organisé un colloque qui a réuni près de 150 personnes (voir pages précédentes).

Mais le fait le plus marquant est bien que nous avons bénéficié d'une couverture médiatique sans précédent : Nous sommes passés à la radio et à la télévision. Nous avons eu une couverture de la presse absolument considérable, allant de très nombreux articles dans Paris Normandie, édition régionale, comme éditions locales, jusqu'aux plus petits bi-hebdomadaires et hebdomadaires locaux, distribués au fin fond du Pays de Caux et du Pays de Bray.

Ainsi nous avons, sur cette question, contribué à damer le pion aux vellétés du patronat et du Président de la République, de liquider 68, en montrant que le mouvement de mai-juin 1968, était loin d'être seulement les étudiants de Paris et les barricades, sur lesquels étaient braqués micros et caméras, mais ce furent aussi et surtout les grèves, la plus grande grève de l'histoire de France qui a permis la satisfaction de revendications comme l'augmentation du SMIG, les premières réductions du temps de travail depuis la libération, la reconnaissance du droit syndical à l'entreprise, etc. et engagé un processus de réformes favorables au monde du travail (voir la liste des acquis de la décennie suivante dans notre ouvrage *"Mai-juin 68, un printemps de luttes qui ont changé la vie"*.

Nous avons évidemment rappelé que ce mouvement n'est pas arrivé dans un désert revendicatif : Il a été permis par l'existence et la force d'une organisation syndicale, la CGT, sans laquelle mai juin 68 n'aurait pas



Serge Laloyer sur France 3, le 15 avril 2008 — Photo Jacques Defortescu

## L'IMAGE DU JOUR

### ► Noces d'émeraude



Voilà le joli mois de mai, le joli mois d'aimer. D'aimer les livres, les anniversaires et l'histoire. En l'occurrence les « événements » de mai 68 qui fêtent cette année leurs noces d'émeraude. Boudée en 1998, la révolution aura dû encore attendre une décade pour rencontrer son public. Elle fait florès dans les librairies, au grand bénéfice des éditeurs qui publient tout, n'importe quoi et souvent n'importe comment : le pire et le meilleur. Le meilleur, c'est sans doute cette publication de l'Institut d'histoire sociale, mémoire de la CGT. Intitulé « Mai-Juin 68 en Seine-Maritime », l'ouvrage balaie ces deux mois qui changeront les femmes, les hommes et la société. Une dizaine de chercheurs et deux iconographes restituent le parfum de ce printemps. Construction et découpage rigoureux, illustrations surprenantes et inédites font de ce volume un ouvrage de référence qui dépasse les frontières naturelles du bocage normand. Pluralité oblige, le patronat a même voix au chapitre. Même si celui-ci ne représente que deux pages sur les 150 que compte l'album. Un album qui se vend au prix démocratique de 10 €. Ce n'est donc pas tout à fait un hasard si L'Armitière lui consacre sa vitrine de la rue Jeanne d'Arc.

Sympathique article de Paris Normandie qui informe de l'initiative de la grande librairie de référence de Rouen, l'Armitière, de faire de notre livre l'événement du 40e anniversaire de mai juin 68. PN, 9 mai 2008, éditions de Rouen.

eu les effets durables qu'il a connus sur le monde du travail. En effet, en mai juin 68, la CGT avait 70 000 adhérents en Seine-Maritime avant le conflit, soit plus de 3 fois ses effectifs actuels !

Mais ses militants considéraient cette force comme insuffisante! La CGT réalisera donc 15000 adhésions dans cette courte période.

La vérité est que la CGT était donc une organisations beaucoup plus puissante qu'elle est aujourd'hui. Elle bénéficiait, de plus, de la lecture par des milliers de salariés de notre département, de son journal hebdomadaire: la Vie Ouvrière.

Avec la Vie Ouvrière. la CGT disposait d'un puissant outil médiatique pour contrebalancer la propagande patronale à une époque où l'écrit avait encore une place essentielle, malgré la force de la radio — le transistor —, et où la télévision était encore loin d'être le média

de masse qu'elle est aujourd'hui..

Enfin la CGT disposait de bases syndicales puissantes qui diffusaient très régulièrement des informations sous forme de tracts, habitude que de trop nombreux syndicats on aujourd'hui perdu.

Mais en mai juin 68, la situation syndicale n'est plus celle de 1936. La CGT n'est plus le syndicat unique autour duquel toute l'action revendicative se construit. Force Ouvrière issue de la scission de 1947, combat la CGT avec acharnement. La CFDT, issue d'une scission dans la CFTC en 1962, travaille à se développer en s'appuyant sur la déconfessionnalisation et le pacte d'unité d'action avec la CGT. La division syndicale pèsera tout au long du mouvement — c'est sans doute un des enseignements essentiels de mai juin 68 — et empêchera d'engranger plus d'acquis.

A notre époque marquée par l'émiettement immense du mouvement syndical que nous connaissons est donc riche d'enseignements, comme l'est celui de regarder la manière avec laquelle la CGT va conduire l'action: occupations d'usines marquées par une organisation spécifique, une discipline et une responsabilisation des salariés, une coordination du mouvement, alliant démocratie syndicale et démocratie ouvrière.

Loin de la vision folklorique que nous en donnent les médias, loin de la caricature qu'en font Nicolas Sarkozy et ses amis, loin d'être responsable des maux d'aujourd'hui, mais au contraire source de progrès et forge de l'avenir, mai juin 68 devait être défendu. Nous y avons contribué.

Au sortir de ce 40e anniversaire, on peut dire que notre institut a bien joué le rôle pour lequel il a été créé: travailler à "La contribution à l'information et à la formation des militants syndicaux, des travailleurs, des étudiants et de toutes organisations intéressées à l'histoire sociale".

Nous vous en remercions de nous y avoir aidé.

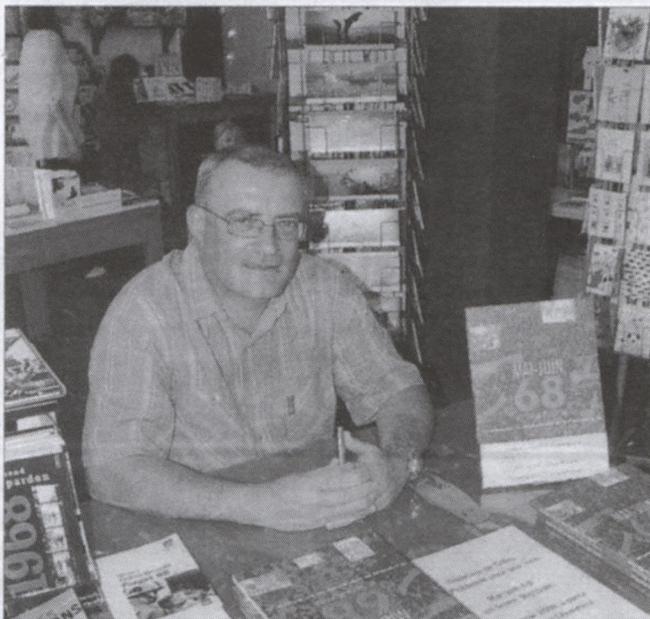
### Petit aperçu de nos activités en ce printemps 2008

- 1er avril, Interview Radio France Haute- Normandie (Gilles Pichavant)
- 11 avril, interview Radio des Hauts de Rouen - HDR (Serge Laloyer)
- 15 avril, sortie du livre « Mai-juin 68 en Seine-Maritime - un printemps de luttes sociales qui ont changé la vie »
- 15 avril, présentation du livre sur France 3 Normandie 19 h (Serge Laloyer)
- 19 avril - 13 mai: Exposition « un mois de mai très occupé » 27 panneaux de 70 x 90 (dont deux sur la Seine- Maritime) à la maison CGT avenue Jean Rondeaux
- 22 avril, présentation au Melville du film « un si joli mai de mai », produit par BCI réalisé par Ber-

trand Delais sur « *la mémoire normande en images racontée par ceux qui l'ont vécu* », film auquel nous avons contribué.

- 26 avril sur FR3, à 16h 20, diffusion du film « *un si joli mois de mai* »
- 28 avril: interview avec militants de Renault Cléon pour France 3 (Serge Laloyer)
- 1<sup>er</sup> mai, exposition-vente sous le préau de l'Union locale CGT de Dieppe.
- 6 mai à 20 h: présentation du film d'Albert Perrot et de Rémy et Michel Wermester à l'Eden au Havre (Albert Perrot, Gilles Pichavant, Jacques Defortescu)
- 13 mai, 17 h 30 présentation et signature du livre aux librairies « Renaissance » et « L'Écho des vagues » à Rouen rue Alsace Lorraine. (Serge Laloyer, Robert Privat, Jacques Defortescu)
- 14 mai, interview Paris -Normandie (Serge Laloyer)
- 15 mai, interview Radio HDR (Serge Laloyer)
- 13 au 19 mai, exposition maison des jeunes St Pierre les Elbeuf (Jacques Defortescu)
- 15 mai, réunion du syndicat CGT des personnels des bibliothèques municipales (Serge Laloyer)
- 16 mai, 19 heures salle des fêtes d'Elbeuf discussion conférence avec Pierre Largesse sur Mai- juin 68 en Seine-Maritime (Pierre Largesse - Jacques Defortescu)
- 17 mai, 11h 30, débat télévisé sur France 3 en présence de Bernard Isaac
- 17 mai, vente signature à la librairie de Rouen L'Armitière (Serge Laloyer, Robert Privat)
- 20 mai 2008, de 9 h à 18 h, Colloque sur mai-juin 68 en Seine-Maritime. Salle des Conférences - hôtel du département - Quai Jean Moulin - Rouen 150 participants - 19 livres vendus - 2 adhésions à l'IHS -CGT-76
- 21 mai à 18 h, présentation du livre à la librairie « les yeux d'Elsa » au Havre (Albert Perrot)
- 22 mai, débat au Congrès de l' Union Locale CGT de Sotteville-Saint-Etienne-du-Rouvray (Serge Laloyer)
- 23 mai, 18 h, Médiathèque de Caudebec-lès-Elbeuf, table ronde avec divers intervenants dont Pierre Largesse et Jacques Defortescu)
- 23 mai, inauguration de l'exposition sur mai-juin 68 à l'Hôtel de ville de Dieppe (Gilles Pichavant); parallèlement exposition sur mai-juin 68 dans la région dieppoise dans les locaux du "journal de Bord"
- 24 mai, vente signature à la librairie l'Armitière à Yvetot (Gilles Pichavant)
- 24 mai, rencontre débat au café de l'Époque à Rouen en direct sur la radio des Hauts de Rouen (HDR) (Serge Laloyer)
- 26 mai, 18 h, débat à la médiathèque de Dieppe (Serge Laloyer, Gilles Pichavant, Guy Décamps)
- 28 mai, débat des « amis de l'Humanité » à la MJC

## A l'Armitière Gilles Pichavant a signé son livre *Mai 68 en Seine-Maritime*



Samedi après-midi, l'Armitière accueillait Gilles Pichavant, secrétaire de l'institut CGT d'histoire sociale de la Seine-Maritime, qui présentait son livre *Mai 68 en Seine-Maritime*. En fait, une dizaine de personnes ont travaillé sur cet ouvrage tiré à trois mille exemplaires et qui pourrait voir un nouveau tirage. Gilles Pichavant en a assuré

la coordination.

En faisant leurs recherches, les membres de l'association ont constaté que le pays de Caux apparaissait souvent et notamment Yvetot, où il se passait beaucoup de choses.

De nombreux lecteurs sont venus en cet après-midi faire dédicacer leur livre et discuter avec l'auteur.

**Même le Courrier Cauchois, comme d'ailleurs tous les bi-hebdomadaires locaux ont relaté l'événement que fut la publication de notre ouvrage.** Courrier Cauchois, 25 mai 2008

Rouen Rive gauche (Serge Laloyer, Yannick Marec, Robert Privat)

- 29 mai, débat sur mai 68 organisé à l'occasion de la réunion des retraités SNCF Sotteville (Serge Laloyer)
- 29 mai, 18 h, présentation du livre à la librairie « la Galerne » au Havre. (Albert Perrot, Marius Bastide, Pierre Michel, Gilles Pichavant)
- 29 mai, émission sur Radio Bleue Haute-Normandie (Pierre Largesse)
- Du 5 au 10 juin, exposition à la Bibliothèque Boris Vian de Grand-Couronne
- 6 juin, débat 17 h 30 à la bibliothèque de Grand-Couronne (Jacques Defortescu)
- 17 juin, à rencontre débat au Houlme (Serge Laloyer, Robert Privat)
- Tout le mois de septembre, Exposition Bibliothèque Elsa Triolet Saint Etienne du Rouvray
- 19 septembre, 18 heures, débat à la Bibliothèque Elsa Triolet à Saint Etienne du Rouvray (P. Largesse, Serge Laloyer, Monique Rolland-Simion).

3 décembre 2008: élections prud'homales

## Les Conseils de Prud'hommes en Seine-Inférieure

par Pierre Largesse

Les prochaines élections aux Conseils de prud'hommes auront lieu le mercredi 3 décembre 2008. C'est pour nous l'occasion d'aborder l'histoire de cette juridiction, proche des salariés, qui relève du Droit du travail. Nous en ferons l'historique dont l'évolution est liée aux conséquences des événements politiques et aux rapports de forces entre les classes sociales ; nous traiterons plus en détail ce qui relève de notre département. Nous terminerons cet article par quelques analyses critiques d'un article traitant de la législation du travail.

### Un instrument de justice sociale

Sous l'Ancien régime, les conflits du travail - à l'échelle de l'individu - étaient du ressort de la Justice.

La loi du 2 mars 1791, en proscrivant jurandes et maîtrises qui paralysaient l'industrie, crée une situation qui génère abus et conflits, car si l'organisation ancienne paralysait l'essor de l'industrie en effet, du moins elle avait l'avantage de protéger, de trouver les équilibres nécessaires à la vie collective.

La création des Conseils de prud'hommes remonte à la loi du 18 mars 1806 et au choix fait par Napoléon d'établir la première de ces juridictions à Lyon. Dans notre département, la création de neuf Conseils de Prud'hommes va s'opérer principalement dans les villes où le textile occupait une place importante. En voici les dates<sup>1</sup> :

- Rouen : 21 juin 1807
- Le Havre : 1807
- Bolbec : 8 octobre 1813<sup>2</sup> et 12 décembre 1818
- Elbeuf : 21 avril 1819<sup>3</sup>
- Fécamp : 1826
- Darnétal : 1830
- Yvetot : 1832-1850
- Maromme : 1879-1886
- Pavilly : 1879.

On note l'absence des archives du Conseil de Prud'hommes de Dieppe, à Neufchâtel, à Gournay.

Les objectifs de la loi de 1806 sont de donner à la profession (au patronat) les moyens de discipliner et de stabiliser la main d'œuvre et de réguler la concurrence entre producteurs. Ce dernier point explique l'attribution aux conseils de l'inscription et du dépôt des échantillons de nouveaux dessins de tissus. C'est une institution contrôlée

par le patronat :

Une fois le Conseil en place, les « marchands-fabricants » y ont toujours - indépendamment du nombre des membres, variable et fixé par le décret d'institution - un siège de plus que les autres groupes représentés : les « chefs d'atelier », les « contremaîtres », les « teinturiers » et les « ouvriers patentés », les simples ouvriers n'étant pas admis. Les ouvriers et les chefs d'atelier ne payant pas la patente sont exclus du droit de vote. Les femmes, bien que justiciables ne peuvent élire ni être élues. Ainsi le patronat a les moyens de contrôler le processus décisionnel<sup>4</sup>. On peut faire le parallèle avec le suffrage censitaire et, en ce qui concerne les femmes, avec le droit commun.

Nous insérons en encadré, deux appréciations fort contradictoires sur le fonctionnement du Conseil des prud'hommes de Rouen :

#### Favorable à l'institution :

De A. Mollot, avocat :

*J'ai pu vérifier par mes propres yeux le principe de ces succès judiciaires. Pendant une séance de cinq heures entières, j'ai admiré le soin, la longanimité, le discernement, l'esprit bienveillant et persuasif, que ces magistrats, vieillis et consommés dans la fabrique, consacrent à remplir leurs fonctions délicates. J'ai suivi le spectacle de ces débats qui naissent, presque chaque jour, entre le fabricant et son ouvrier. J'ai vu le fabricant et l'ouvrier qui s'animaient au récit de leurs mutuels griefs s'apaiser bientôt à la voix des chefs de la famille, écouter respectueusement leurs représentations, confesser des torts, abandonner des droits, éteindre leur querelle dans une réconciliation sincère, et retourner amis à la fabrique<sup>(a)</sup>.*

De Charles Noiret, ouvrier tisserand (en toiles de coton) :

Ce dernier procède à une revue des abus qui se sont introduits dans la profession de tisserand du fait des patrons ou de leurs intermédiaires : tricheries sur la qualité des matières premières distribuées, tricheries sur la longueur des chaînes, retenues arbitraires pour prétendues malfaçons, injustice de l'obligation coutumière de confectionner une « chaîne de congé » avant de pouvoir changer de fabricant, etc. Noiret répond à la question qu'il se pose : *Quelle garantie peut avoir l'ouvrier contre la mauvaise foi des maîtres, en matière de salaire, soit qu'il s'agisse du taux du salaire, soit qu'il s'agisse de paie non effectuée dans le délai d'usage ou particulièrement convenu ?*

Voici sa réponse :

*Les ouvriers n'ont de garanties contre la mauvaise foi des maîtres que le Conseil des prud'hommes qui leur rend justice de temps, et c'est déjà beaucoup puisque les hommes qui le composent sont juges et parties.*

*Lorsqu'un ouvrier va chercher une invitation pour faire paraître son maître au Conseil des prud'hommes, on lui fait observer que sa cause ne pourra être appelée que dans trois ou quatre jours, et l'ouvrier qui n'a pas les moyens d'attendre, est souvent obligé d'en rester là, et de souscrire aux volontés de son maître<sup>(b)</sup>.*

<sup>(a)</sup> Mollot (A.), *De la compétence des conseils de prud'*

*hommes et de leur organisation*, Paris, Joubert, 1842, p. 13.

<sup>(b)</sup> Noiret (Charles), *Mémoires d'un ouvrier rouennais*, Rouen, François, 1836. Signalons que cette édition est consultable sur le site Internet *Gallica* de la B.N.F.

### Un instrument de régulation des conflits du travail.

Les prud'hommes sont compétents pour régler les « petits litiges » nés à l'occasion de la *production*. Les « petits délits » sont ceux qui émanent d'un individu comme ceux « tendant à troubler l'ordre et la discipline de l'atelier » et « aux manquements graves » des apprentis envers leurs maîtres.

Soulignons que les vols et les tentatives d'organisation et de défense collective<sup>5</sup> doivent être renvoyés au Tribunal civil.

Le règlement des conflits s'exerce de deux façons : par la conciliation et, si celle-ci échoue, par le jugement. Les jugements sont définitifs pour tous les différends inférieurs à 100 f.. Dans les autres cas, les parties peuvent faire appel devant le Tribunal de commerce ou, à défaut, devant le Tribunal civil de 1<sup>ère</sup> instance. Là encore, la procédure d'appel échappe totalement à l'influence de l'élément ouvrier. Le législateur a donc voulu museler la classe ouvrière.

Cependant malgré cette volonté, malgré la suprématie patronale dans les conseils pour défendre l'intérêt de classe du patronat, le fait que les normes juridiques de référence - constituées pour l'essentiel par les coutumes locales - va permettre aux travailleurs, qui s'y reportent parce qu'ils les connaissent bien, de les invoquer par l'intermédiaire d'un défenseur. De plus, le patronat lui-même soucieux d'un certain paternalisme (traditionnel dans le textile) et aussi de ne pas trop entraver la production ni d'embouteiller l'instance judiciaire, de s'efforcer de régler le litige par la conciliation<sup>6</sup>.

### 1848, la Deuxième République et le Second Empire.

Par le décret du 27 mai 1848, la Seconde République transforme de fond en comble l'organisation des Prud'hommes<sup>7</sup> :

Elle établit la parité ; autant d'ouvriers que de patrons composeront les conseils.

Elle abandonne la conception de « chambre de discipline » pour une conception de « chambre arbitre ».

Elle déclare électeurs tous les patrons, chefs d'atelier, ouvriers âgés de vingt et un ans et résidant dans la circonscription.

Ce décret marquait un progrès énorme. C'est un condensé exemplaire des ambitions démocratiques de la République. Mais cette législation ne résista pas à l'évolution réactionnaire de la République après l'insurrection de juillet (première offensive, la loi du 7 août 1850), ni à l'avènement du Second Empire qui, sous des formes particulières, en revint presque à la situation d'avant 1848.

Le patronat, pour faire évoluer la loi en sa faveur, procède à un véritable sabotage de l'institution en n'allant pas voter aux élections prud'homales. Voici ce qu'écrivit le maire d'Elbeuf (Louis Buée) au préfet, le 14 janvier 1851 :

*Aux élections, les électeurs patrons ne se présentant plus pour faire opérer leur inscription, on a dû les inscrire d'office (...). Malgré cette mesure lorsqu'arrivent maintenant les nominations, les électeurs de cette catégorie ne se présentent pas et l'on peut en juger par ce qui a eu lieu le 10 novembre dernier, où sur 161 inscrits, l'on n'a obtenu que le concours de 4 votants.*<sup>8</sup>

La loi du 1<sup>er</sup> juin 1853 restreignait :

L'électorat et l'éligibilité : conditions de durée d'exercice du métier (cinq ans), de durée de résidence (trois ans) et d'âge pour les conseillers (trente ans).

La parité : l'empereur désignait les président et vice-président, y compris en dehors des éligibles, et ils avaient voix prépondérante en cas de litige entre ouvriers et patrons. On devine pour qui ils prenaient parti.

Cependant les simples ouvriers gardent le droit de vote et celui de se faire élire.



Tampon du Conseil des prud'hommes d'Elbeuf  
Archives Municipales d'Elbeuf

### Les mutations des fonctions prud'homales

Par rapport à l'ensemble des fonctions attribuées aux conseils au début du siècle (fonctions surtout répressives) la régulation des conflits individuels du travail par la conciliation ou le jugement ne cesse de gagner en importance et devient rapidement prépondérante. Dans le langage contemporain « Conseils de prud'hommes » et « juridiction du travail » deviennent vite synonymes.

Parmi les différends soumis aux conseils ceux concernant la qualité technique diminuent régulièrement alors que les conflits relatifs aux salaires ne cessent d'augmenter pour constituer 60 % des affaires vers 1880.

Un autre fait doit être relevé : les ouvriers sont souvent demandeurs et, en cas de jugement si la conciliation a échoué, gagnants alors que, répétons-nous, la composition du conseil ne leur est pas favorable *a priori*, surtout parce que les présidents sont des patrons<sup>9</sup>.

## Troisième République

Ce n'est qu'en 1876 que le premier congrès ouvrier après la Commune de Paris réclame avec énergie l'élargissement et l'amélioration de la juridiction prud'homale.

Le 7 février 1880, le droit d'élire leur président et vice-président est restitué aux conseils. Pour beaucoup de patrons l'amélioration de la législation était insupportable, et ils tenteront dans de nombreux endroits de bloquer le fonctionnement en démissionnant en bloc des conseils.

Le 11 décembre 1884, pour mettre fin à ces pratiques, une loi vint déclarer légal le fonctionnement des conseils avec les seuls éléments siégeant. Dès lors, les luttes syndicales nombreuses revendiquent la réforme de l'ensemble de l'organisation de la justice prud'homale.

Pour autant, les patrons ne baissent pas les bras et c'est ainsi qu'à l'occasion d'un projet de loi la Chambre de Commerce d'Elbeuf, lors de la séance du 10 juillet 1899 se prononce pour le *statu quo ante*, et demande que cette question soit inscrite à l'ordre du jour du Congrès des Chambres de Commerce de Normandie<sup>10</sup>.

### La loi de 1905

*"Dans cette période, l'intervention croissante des organisations ouvrières, dans un climat d'aiguïsement généralisé de la lutte des classes, est le fait dominant. L'enjeu de ces luttes dépasse les conflits individuels du travail : il ne faut pas oublier que les prud'hommes, par la jurisprudence qu'ils créent, sont aussi créateurs de droit ; leur rôle de ce point de vue est d'autant plus considérable qu'à l'époque, les normes applicables aux relations de travail restent largement d'ordre privé et coutumier".<sup>11</sup>*

Ce n'est qu'après vingt ans de luttes, de campagnes de presse, de motions, de vœux, qui rencontrent l'opposition de la droite et du sénat que les parlementaires de la République radicale où les députés socialistes sont très actifs votent, le 15 juillet 1905, la loi qui structurera la physiologie des conseils jusqu'en 1970. Une nouvelle loi de codification sera votée le 27 mars 1907. Elle définit les conseils comme "*organes de conciliation et de juridiction*" ; surtout, elle innove de façon capitale en étendant la compétence prud'homale à tous les patrons, employés, ouvriers et apprentis du commerce et de l'industrie.

L'accès au scrutin est simplifié et élargi : (trois ans d'ancienneté, durée de résidence fixée à un an, droit de vote pour les femmes<sup>12</sup>).

Dans les nouveaux conseils, la présidence sera assurée, obligatoirement, à tour de rôle, par un patron ou par un salarié : ainsi sera effacée toute trace de l'ancienne domination patronale sur les conseils.

La principale vertu de cette loi, estime Joël Hedde, est d'enlever aux tribunaux de commerce l'appel des sentences prud'homales. Mais il souligne à juste titre que l'attribution de l'appel du jugement en étant transféré au tribunal civil, la loi renvoie en dernière instance à la justice ordinaire qui prévaut sur la justice prud'homale.<sup>13</sup>

## Tentatives négatives combattues et nouveaux acquis.

Au cours de la décennie 70, les conseils, mis en cause par le patronat, deviennent un enjeu de luttes qui aboutit à la loi du 18 janvier 1979, complétée par celle du 6 mai 1982. Le gouvernement de droite propose d'enlever aux prud'hommes une partie de leurs attributions en instituant des chambres sociales auprès des tribunaux de grande instance (avant-projet de loi Fontanet<sup>14</sup>). La lutte contre ce projet va s'organiser (lettres-pétitions, élaboration d'une plate-forme commune CGT/CFDT le 12 novembre 1970, qui demande des élections proportionnelles en semaine, pendant le temps de travail, sur des listes syndicales représentatives ; memorandum commun du 19 février 1971).

Grâce à la lutte des travailleurs, grâce à l'union des plus importantes confédérations syndicales, grâce à l'élaboration du programme commun de la gauche en 1972, de nouvelles avancées seront obtenues :

La loi du 13 juillet 1973 limite le droit de licencier en créant une procédure (entretien préalable) et en subordonnant ce droit de licenciement au concept de *causes réelles et sérieuses* dont vont s'emparer les conseils prud'homaux.

Le décret du 12 septembre 1974 donne des pouvoirs juridictionnels au bureau de conciliation, institutionnalise le conseiller rapporteur, oblige l'employeur à être présent lors de la conciliation, institue le référé prud'homal. Il faut noter que le grand patronat, l'UIMM notamment s'était pourvu devant le Conseil d'Etat en vue d'annuler les dispositions les plus positives du décret.

Les élections prud'homales du 12 décembre 1979 montrent l'attachement des travailleurs à leurs organisations syndicales. En effet les cinq organisations représentatives recueillent 95% des voix. Avec plus de 42%, la CGT était de très loin la première organisation de notre pays.

La réforme de 1979 complétée par la loi du 6 mai 1982 étend la compétence des conseils à tous les salariés, donne aux conseillers une protection analogue à celles des délégués syndicaux, le paiement intégral de leur salaire, l'institution d'un délit d'entrave aux fonctions de conseiller, la création d'un Conseil supérieur de la Prud'homie, etc...

De grandes revendications de la CGT sont ainsi satisfaites. Cependant, il reste beaucoup à faire pour que les Conseils soient les juridictions des travailleurs jugeant simplement, vite, de manière efficace, qui aient tous les moyens juridiques et matériels pour agir, et les droits nécessaires.

### La situation actuelle

Aujourd'hui cette juridiction sociale concerne 16 millions de salariés et 1,2 millions d'employeurs.

Nous ne savons que trop combien et comment le gouvernement actuel prend des décisions qui remettent en cause les acquis sociaux et juridiques en faveur des salariés dans leur ensemble (toutes branches d'industrie, de commerce,

des services,...). Comme hier, les arguments sont qu'il faut faire face à la crise, à la concurrence européenne ou mondiale, et donc restreindre les droits des travailleurs.

Dans notre département, six conseils existent : Rouen, Le Havre, Dieppe, Elbeuf, Fécamp et Bolbec. Pour les Prud'hommes, le recours à ceux-ci est l'arme ultime des travailleurs face aux entorses voire à la délinquance patronale. C'est en quoi le décret du 29 mai 2008 (J.O. du 1<sup>er</sup> juin), de réforme de la carte judiciaire signé par Rachida Dati qui entraîne la suppression de 62 Conseils (dont 39 dans des petites villes) sur 271 existants<sup>14</sup> est défavorable aux salariés. Ceux-ci devront se déplacer pour aller faire inscrire leur cause et attendre pour qu'elle passe en conciliation ou en jugement.

C'est ce que souligne d'ailleurs l'Association des Maires de France en ces termes : (L'A.M.F.) exprime son profond désaccord avec le nouveau démantèlement de la justice de proximité et rappelle que la réforme actuelle de la carte judiciaire éloigne concrètement la justice du justiciable au nom d'une hypothétique réduction de la dette publique et d'une prétendue amélioration du service public de la justice.

En effet, comme le souligne la CGT, l'éloignement des Conseils de prud'hommes risque de dissuader certains salariés d'agir en justice. C'est sans doute un des buts recherchés par ce gouvernement. De plus la suppression des conseils d'Elbeuf, Fécamp et Bolbec ne pourra qu'encombrer les conseils restants, en allongeant encore le temps déjà trop long de l'examen et de la résolution des dossiers déposés par les salariés. Ce serait donc affaiblir encore les salariés en attente de justice.

Souhaitons que le 3 décembre prochain, parmi les 378 053 électeurs de la Seine-Maritime qui éliront les Conseillers prud'hommes, nombreux soient parmi les salariés ceux qui, à la lumière de cet article d'histoire sociale, se souviendront que l'institution qui les protège est le fruit d'un combat social de plus de deux siècles, d'une lutte opiniâtre des travailleurs et de leurs organisations syndicales parmi lesquelles la CGT fut et est toujours au tout premier plan.

#### Notes:

1. A.D.Seine-Maritime., Série 5 U ; 10 M 429 à 455. Nous constatons l'absence de dépôt d'archives pour Dieppe. Dans l'Eure, le Conseil de Prud'hommes de Louviers date du 7 août 1810. Les dates sont celles de l'ordonnance ou du décret de création.
2. En 1813, pour l'ensemble de la France, 26 Conseils sont installés.
3. Le Conseil d'Elbeuf, élu le 26 août 1819, installé le 7 septembre est ainsi composé de : Louis Devitry, Join Lambert fils, Jean-Antoine Vallard, Louis-Jacques Grandin et Augustin Dévé, tous marchands-fabricants de draps ; et de Hyacinthe Sèbe teinturier, Pierre Saint-Amand serrurier, Louis Duboc menuisier et Amédée Bertrand teinturier. Chacun des membres devait prêter serment sous cette forme : *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Charte constitutionnelle et aux lois du royaume, et de remplir mon devoir avec zèle et intégrité.*
4. Kieffer (Monique), « La Législation prud'homale de 1806 à 1907 », in Les Prud'hommes XIX<sup>e</sup>- XX<sup>e</sup> siècle s.d. d'Alain Cottureau, *Le Mouvement social*, n° 141, octobre-décembre 1987.

5. La loi Le Chapelier (17 juin 1791) interdit les coalitions. Tenter d'organiser la défense collective d'une profession est un délit qui est réaffirmé dans les articles 414 et 415 du Code pénal de 1810.
6. On se reportera à ce sujet à Cyrille (Marlène), *Les rapports patrons-ouvriers à travers le Conseil de Prud'hommes d'Elbeuf, de 1830 à 1870*, Mémoire de maîtrise, Université de Rouen, sous la direction de Alain Leménorel, membre du jury Pierre Largesse, ainsi qu'à l'article de Cottureau (Alain) « Justice et injustice ordinaire sur les lieux de travail d'après les audiences prud'homales (1806-1866) », in Les Prud'hommes XIX<sup>e</sup>- XX<sup>e</sup> siècle, *op.c.*
7. Hedde (Joël), *Cahiers de l'Institut CGT d'Histoire Sociale*, n°63, septembre 1997. On consultera également les n° 5 ; n° 43 ; n°62.
8. A.D.Seine-Maritime, 10 M 429.
9. Kieffer (Monique), « La Législation prud'homale de 1806 à 1907 », *op.c.*
10. Concato (Francis) et Largesse (Pierre), *La Chambre et la Fabrique, Histoire de la Chambre de Commerce d'Elbeuf de 1861 à 1914*, C.C.I. d'Elbeuf, 2001, p.253. (Cet ouvrage a obtenu le Prix National d'Histoire Consulaire, 2001).
11. Kieffer (Monique), « La Législation prud'homale de 1806 à 1907 », *op.c.*
12. Et par la loi du 15 novembre 1908, l'éligibilité.
13. Hedde (Joël), *Cahiers de l'Institut CGT d'Histoire Sociale*, n°63, septembre 1997.
14. Ministre du travail du gouvernement de Chaban-Delmas. Le ministre de la Justice étant René Pleven.
15. Le décret fixe les échéances : d'abord à compter des élections du 3 décembre 2008, puis au 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour s'achever au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

#### Bibliographie

- Halpérin (Jean-Louis), *Histoire des droits en Europe de 1750 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2004.
- Hedde (Joël), « Prud'homie, Un instrument de justice sociale à préserver », *Cahiers de l'Institut CGT d'Histoire Sociale*, n°63, septembre 1997.
- Rochois (Françoise), « L'histoire des Conseils de Prud'hommes de 1979 à 1992 », *Cahiers de l'Institut CGT d'Histoire Sociale*, n°43, septembre 1992.
- Kieffer (Monique), « La Législation prud'homale de 1806 à 1907 », in Les Prud'hommes XIX<sup>e</sup>- XX<sup>e</sup> siècle s.d. d'Alain Cottureau, *Le Mouvement social*, n° 141, octobre-décembre 1987.
- Cottureau (Alain) « Justice et injustice ordinaire sur les lieux de travail d'après les audiences prud'homales (1806-1866) », in Les Prud'hommes XIX<sup>e</sup>- XX<sup>e</sup> siècle, *op.c.*
- Cyrille (Marlène), *Les rapports patrons-ouvriers à travers le Conseil de Prud'hommes d'Elbeuf, de 1830 à 1870*, Mémoire de maîtrise, Université de Rouen, sous la direction de Alain Leménorel, membre du jury Pierre Largesse
- Concato (Francis) et Largesse (Pierre), *La Chambre et la Fabrique, Histoire de la Chambre de Commerce d'Elbeuf de 1861 à 1914*, C.C.I. d'Elbeuf, 2001, p.253. (Cet ouvrage a obtenu le Prix National d'Histoire Consulaire, 2001).
- Noiret (Charles), *Mémoires d'un ouvrier rouennais*, Rouen, François, 1836.
- Zavarro (Maurice), et Raynaud (Henri), *Le Droit ouvrier*, n° 141, avril 1960.
- Repères revendicatifs (Documents relatifs au 45<sup>e</sup> Congrès de la CGT).
- Vincens (Bruno), Les Prud'hommes en ligne de mire, *L'Humanité*, 10 août 2007.

## Notre institut:

L'Institut C.G.T. d'Histoire Sociale de Seine Maritime a été créé à l'initiative de l'Union Départementale C.G.T. et des Unions Locales du département.

Il s'agit d'une association régie par la loi 1901.

Les statuts ont été déposés le 13 décembre 1996, et un avis a été publié au Journal Officiel le 25 décembre de la même année. L'Institut fonctionne comme toutes les associations loi 1901.

### Extrait des statuts:

"Article 3: L'Institut se fixe comme missions :

-Le collectage, la sauvegarde et le traitement d'informations et de documents de toute nature, se rattachant à l'histoire sociale de la Seine Maritime, et plus particulièrement à l'histoire du syndicalisme et à leur exploitation à des fins de formation et de recherche historique.

-La mise en oeuvre d'études, de recherches et de larges confrontations dans les domaines de son champ d'investigation.

-La contribution à l'information et à la formation des militants syndicaux, des travailleurs, des étudiants et de toutes organisations intéressées à l'histoire sociale.

“

### A lire absolument !

#### 1893-1987: Les Chantiers de Normandie

Un siècle de construction et de réparation navale en Seine-Maritime, de Michel Croguennec<sup>1</sup>.

L'auteur est conservateur des archives de la ville de Petit-Quevilly. Auteur d'une thèse sur l'aménagement du port de Rouen de 1800 à 1940, il participe depuis de nombreuses années à la valorisation du patrimoine et de l'histoire de l'agglomération rouennaise. Il est d'autre part l'auteur d'articles sur l'histoire sociale dans de nombreuses publications du Conseil Général ou de l'agglomération rouennaise.

L'opus qu'il nous propose est un très beau livre de 261 pages et 440 documents iconographiques de grande qualité, dont on comprend bien que les recherches ont demandé des années d'un travail très rigoureux, méticuleux qui au final produit un résultat de grande valeur. Nous regrettons, faute de place, de ne pouvoir insérer dans ce numéro une photo de la 1ère page de l'ouvrage.

A travers cinq chapitres, le lecteur navigue à partir de l'histoire de la construction navale à Rouen dès le 19e siècle, jusqu'à la fermeture des chantiers en 1987.

Jusqu'au moindre détail industriel du chantier Claparède en 1882 jusqu'à la vie ouvrière dans les chantiers, le syndicalisme qui y a toute sa place, notamment dès 1896, jusqu'aux luttes contre les fermetures, et les reconversions successives, la dernière, en 1987, sera marquée par la lutte avec occupa-

### La 11ème Assemblée générale de l'association s'est tenue à Harfleur le 21 octobre 2007.

Elle a élu un Conseil d'administration composé de:

Président : Régis Gasse,  
Vice-président: Pierre Largesse,  
Vice-président: Albert Perrot,  
Secrétaire: Gilles Pichavant,  
Secrétaire adjoint: Serge Laloyer,  
Trésorier: Jacques Defortescu,  
Archiviste: Maryse Olivier,

Font aussi partie du Conseil d'administration: François Auvray, Marius Bastide, John Bartzman, Bernard Berthelot, Guy Décamps, Michel Fossé, Sylvie Gicquel, Marcel Letessier, Alexandre Levillain, Pierre Michel, Robert Privat, Daniel Verger et Guy Würcker.

L'Institut CGT d'Histoire Sociale de Seine Maritime publie plusieurs fois par an cette revue appelée "le Fil rouge" à destination de ses adhérents.

### N'oubliez pas le site Internet de l'IHS-CGT-76:

Vous y trouverez, en particulier, les articles des anciens numéros du *fil rouge*, les initiatives de notre association et une foule d'informations, sur le site Internet de l'IHS-CGT-76 à l'adresse provisoire:

<http://perso.orange.fr/gilles.pichavant/ihscgt76/>

tion de la drague « opale » pendant 117 jours.

On notera particulièrement la place que donne l'auteur aux grèves de 1936 (du 4 au 10 juin), l'incendie du chantier le 9 juin 1940, la « collaboration industrielle » pendant la guerre, les premiers appels au STO en 1942 et surtout la lourde place prise par les hommes de la résistance à l'occupant qui payèrent de leur vie comme Maurice Guillot, mort fusillé en 1943, François Le Bloas fusillé le 16 juin 1944 à 17 ans, Maurice Moilleau fusillé le 16 juin 1943 au Madrillet à 20 ans, Gaston Auger mort en déportation, Marcel Ledret, dirigeant de la CGT mort en déportation, tous membres du PCF.

L'auteur donne une place importante (un chapitre entier), aux conditions de travail du personnel, aux accidents du travail, la politique sociale de l'entreprise, du comité social de Pétain de 1940 à 1944 aux C.E. de 1945, et C.C.E. qui s'en suivirent.

En publiant ce très beau volume d'un long moment de l'histoire salariée (presque 100 ans) des chantiers navals qui ont compté dans l'agglomération rouennaise et au-delà départementale, Michel Croguennec fait œuvre utile pour l'histoire et la mémoire du mouvement ouvrier. Un beau livre à connaître par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire sociale telle que nous l'entendons.

J.Defortescu

(1) Croguennec Michel 1893- 1987 Les Chantiers de Normandie, Un siècle de construction et de réparation navale en Seine- Maritime, édition Petit à Petit, 261 pages, juin 2008, 39,90 €

Pour recevoir les numéros suivants et nous aider à les éditer, adhérez individuellement ou collectivement, à notre association. Cette cotisation prendra effet pour l'année 2008.

Adhésion individuelle pour 2008:

Nom: Prénom:

Adresse:

Code Postal: Ville:

Adhésion simple **16 €**  
(sans abonnement aux Cahiers d'Histoire Sociale\*)

Adhésion-Abonnement **29 €**  
(avec abonnement aux Cahiers d'Histoire Sociale\*)

Date de paiement :

Adhésion collective pour 2008 (sans abonnement aux Cahiers d'Histoire Sociale\*):

Abonnement collectif avec un envoi unique de plus de 10 exemplaires : **8 € par numéro** (une seule adresse de livraison).

Syndicat, UL ou association loi 1901:

adhésion **50 €**

Comité d'Entreprise (ou similaire):  
(avec l'abonnement aux Cahiers d'Histoire Sociale\*)

moins de 500 salariés: **80 €**

plus de 500 salariés: **160 €**  
(Avec 4 exemplaires du *fil rouge*)

Intitulé:

Adresse:

Code Postal: Ville:

Adresser le Chèque à : **Institut CGT d'histoire sociale de Seine Maritime**, maison CGT 26 avenue Jean Rondeaux 76108 Rouen Cedex (ou utiliser l'autorisation de prélèvement ci-dessous).

\*« **Les Cahiers d'Histoire Sociale** » sont la revue nationale de l'Institut CGT d'Histoire Sociale (Montreuil). C'est une revue trimestrielle de 24 pages .

**Autorisation de prélèvement:**

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever une fois par an sur ce dernier, si la situation le permet, le prélèvements ordonné par le créancier désigné ci-contre. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

**Titulaire du compte:**

Nom: Prénom:

Adresse:

Code postal: Ville:

**Désignation du compte à débiter:**

ÉTABLISSEMENT	GUICHET	N° COMPTE	CLÉ RIP

**Créancier: Institut CGT d'Histoire Sociale 26 Avenue Jean Rondeaux 76108 Rouen CEDEX**

**Numéro Émetteur : 522992**

**Établissement teneur du compte: Nom:**

Adresse:

Code Postal : Ville:

Ne pas oublier de joindre un RIB

Signature:

# La lecture, outil de culture, de liberté et d'émancipation sociale.



L'Union Départementale CGT et la *Librairie Renaissance* mènent en commun, depuis plus de 30 ans, nombre de combats.

Avec le *Festival du livre de jeunesse de Rouen*, dont la 26<sup>e</sup> édition aura lieu du 5 au 7 décembre 2008, c'est la lutte contre l'illettrisme, très important dans notre région.

C'est aussi permettre l'accès au livre pour un plus grand nombre, dont les plus démunis, grâce aux aides des institutions et des comités d'entreprises.

Face au rouleau compresseur d'une information entre les mains des puissances financières, c'est, au travers un certain type de livres, organiser un contre-pouvoir, en permettant aux salariés, et à leurs familles, d'échapper à la pensée unique.

Car lire c'est se donner plus d'espace. C'est choisir sa vie, décider de vivre en liberté.

Aujourd'hui avec la casse de l'emploi et la baisse du pouvoir d'achat, remise en cause du prix unique du livre, risque de niveler par le bas le nombre de librairies susceptibles d'accueillir les écrits émancipateurs.

Nous devons, ensemble, mener le combat pour le droit à la culture pour tous !

C'est un partenariat actif entre la CGT et la *Librairie Re-*

*naissance* qui se développe en s'appuyant sur les syndicats et unions locales, les comités d'entreprises et organismes équivalents, en organisant sous différentes formes la rencontre entre le livre, les salariés et leurs familles : arbres de Noël, journée de la femme, cadeaux aux retraités, mais aussi tables de lecture, débats, etc.

L'Institut CGT d'Histoire Sociale de Seine-Maritime, l'Institut CGT d'Histoire Sociale national, par la publication de leurs recherches (*le Fil Rouge*, les *Cahiers d'histoire sociale*) et de leurs ouvrages divers et variés publiés dont « 1936, ils ont osé, ils ont gagné » et « Mai - Juin 68 en Seine-Maritime » (pour ce qui concerne la Seine-Maritime), contribuent pour leur part à ce combat.

La lecture est un outil de culture et de liberté. C'est donc un acte militant majeur.

Avec le partenariat qu'elle fait vivre avec la *Librairie Renaissance* de Rouen, la CGT donne la possibilité de structurer tous les événements autour du livre.

L'Institut d'Histoire Sociale CGT de Seine-Maritime contribue, pour la part qui lui revient, à faire vivre ce partenariat. C'est ainsi qu'il a participé au débat sur les grèves de Mai - Juin 68, avec la *Librairie Renaissance* et la *Librairie l'Écho des vagues* le 13 mai dernier .

Jun 2008

Librairie Renaissance  
18 rue Alsace Lorraine  
76000 Rouen  
Tél: 02 35 98 60 94 - 02 35 98 69 02  
[librairie-renaissance@cegetel.net](mailto:librairie-renaissance@cegetel.net)

Institut CGT d'Histoire Sociale  
de Seine-Maritime  
26 avenue Jean Rondeaux  
76108 Rouen Cedex

<http://pagesperso-orange.fr/gilles.pichavant/ihscgt76/>